

Commission « PATRIMOINE NATUREL ET RESEAUX ECOLOGIQUES »

Réunion du 4 avril 2019

Étaient présents :

Yves CHERON Président de la commission patrimoine naturel et réseaux écologiques, Maire de Ver-sur-Launette

Yves DULMET Commune de Coye-la-Forêt, CCAC

Claude RIVET Commune d'Orry-la-Ville

Bernard FLAMANT Commune de Pont-Sainte-Maxence

Aude MISSENARD Commune de Viarmes

Cédric DELBECQ SITRARIVE Fanny GANDOLPHE DDT Oise

Emmanuel DAS GRACAS Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Pascal MALIGNAT Picardie Nature Jean-Claude BOCQUILLON ROSO, AP3F

Hervé DEHEZ Val d'Oise Environnement

Jean-Luc HERCENT Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc

Excusés:

Monsieur BOUCHER Commune de Barbery
Monsieur DUMOULIN Commune de Courteuil

Madame MARCHESSEAU Commune de Pont-Sainte-Maxence

Monsieur BEMELS Commune de Presles

Madame HELBERT DDT Oise
Monsieur LEDOUX DDT Val d'Oise

Madame COLAS-MATUSKA ONF

Monsieur LUCHETTA CPIE des Pays de l'Oise Madame CLABAUT OT du Pays de Valois

Monsieur BRETON Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la

protection du milieu aquatique

Les présentations de cette réunion sont annexées au compte-rendu.

Monsieur CHERON introduit la réunion et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Point sur les opérations
 - Amphibiens
 - Abeilles sauvages
 - Frelon asiatique
 - Etangs de Comelles
 - Base de Creil
 - Lycée Airion

Apremont Asnières-sur-Oise Aumont-en-Halatte Avilly-Saint-Léonard Barbery Baron Beaurepaire

Boran-sur-Oise Borest Brasseuse Chamant Chantilly

Bellefontaine

Châtenay-en-France Chaumontel Courteuil

Coye-la-Forêt Creil

Epinay-Champlâtreux Ermenonville Fleurines Fontaine-Chaalis Fosses

Gouvieux Jagny-sous-Bois La Chapelle-en-Serval Lamorlaye

Lassy Le Plessis-Luzarches Luzarches Mareil-en-France

Mont-l'Evêque Montagny-Sainte-Félicité

Montépilloy Montlognon Mortefontaine Ognon Orry-la-Ville

Pont-Sainte-Maxence Pontarmé

Pontpoint Précy-sur-Oise Raray

Rhuis Roberval Rully Saint-Maximin

Senlis Seugy

Survilliers Thiers-sur-Thève Verneuil-en-Halatte Ver-sur-Launette

Viarmes Villeneuve-sur-Verberie Villers-Saint-Frambourg Villiers-le-Sec

Vineuil-Saint-Firmin

Château de la Borne Blanche – 48 rue d'Hérivaux – B.P. 6 – 60560 ORRY-LA-VILLE Tél. : (0)3 44 63 65 65 – Fax : (0)3 44 63 65 60 – contact@parc-oise-paysdefrance.fr Syndicat Mixte – SIRET : 256 005 638 00018 – NAF : 751 E



- Partenariats
- Conventions tripartites Parc-Conservatoire-acteurs locaux
- Programme d'actions 2019 et 2020
 - ler volet : Assistance scientifique et technique du CENP, Conservation de la flore menacée, Restauration écologique de milieux naturels
 - 2ème volet : Abeilles sauvages, Plan de gestion vallée de la Nonette Agrion de Mercure, Restauration/aménagement marais d'Avilly, actions « Faune » (Chiroptères, écureuil, Frelon asiatique), placettes permanentes Forêts domaniales

I. Point sur les opérations

♦ Protection des amphibiens

Jean-Luc HERCENT présente les principaux éléments d'une synthèse réalisée sur les actions de protection des amphibiens pendant leur migration de 2014 à 2018. Il communique également quelques éléments sur la migration en cours et évoque le projet de réalisation d'un crapauduc par le Conseil Départemental de l'Oise.

Sur ce dernier point, Pascal MALIGNAT souhaite savoir s'il s'agit bien d'un dispositif permanent avec passage sous chaussée, ce que Jean-Luc HERCENT confirme.

Jean-Claude BOCQUILLON souligne la nécessité d'entretenir ces dispositifs afin qu'ils conservent leur efficacité.

♦ Abeilles sauvages

Jean-Luc HERCENT signale la poursuite de cette opération et informe de la programmation de 3 animations en 2019.

♦ Frelon asiatique

Jean-Luc HERCENT présente la situation du Frelon asiatique sur le territoire et informe de l'existence d'une fiche réalisée par le Parc et le CPIE. Celle-ci donne les principales informations sur cette espèce et rappelle qu'il n'est pas recommandé de la piéger en dehors des ruchers. Elle contient également les contacts utiles.

Fanny GANDOLPHE signale que le SDIS de l'Oise ne diffusera plus, cette année, de liste des entreprises pouvant intervenir dans la destruction des nids de Frelon asiatique et cela afin d'éviter des problèmes de concurrence.

Yves CHERON indique que les entreprises qui interviennent devraient disposer d'un certificat Phyto les autorisant à manipuler les produits nécessaires mais ne disposerons pas forcement, contrairement aux entreprises du Val d'Oise formées sur le Frelon asiatique, de compétence spécifique pour cette espèce.

♦ Vases des étangs de Comelles

Jean-Luc HERCENT rappelle les décisions du comité de pilotage qui a accompagné une étude en 2017 et informe du projet de concrétiser la mise en assec de l'étang Chapron à partir de cet été. La vidange devrait s'étaler sur une semaine en fin juin – début Juillet.

Yves CHERON précise que la mise en assec doit permettre de tester « en réel » la réaction des vases à un assec. Les tests en laboratoire étant assez coûteux.

Jean-Claude BOCQUILLON souhaite savoir si la Thève sera canalisée pendant cet assec. Jean-Luc HERCENT répond que l'écoulement de la Thève sera maintenu pendant l'assec et celle-ci devrait créer un chenal.

Emmanuel DAS GRACAS indique qu'il serait intéressant de faire un suivi botanique des vases car des espèces remarquables pourraient s'y développer comme cela a été observé dans l'Aisne lors d'assec d'étangs.



Claude RIVET observe qu'il pourrait y avoir des obus. Jean-Luc HERCENT indique que cette problématique est connue et que pour cette expérimentation il n'est pas prévu de manipuler les vases.

En réponse à Yves DULMET, Emmanuel DAS GRACAS indique que le désenvasement des étangs devrait être éligible à des financements du FEDER car de nature à améliorer l'environnement. Le taux d'intervention est généralement de 33%.

Base de Creil

Jean-Luc HERCENT évoque le partenariat engagé entre la Base de Creil, le Conservatoire et le Parc et informe qu'une stagiaire en Master va élaborer un plan de gestion des espaces herbacés de la Base. Il signale également l'importance de ces milieux herbacés pour la conservation de nombreuses espèces de faune et de flore remarquables.

Pascal MALIGNAT s'interroge sur l'avenir de la base.

Jean-Luc HERCENT indique que le Ministère des armées va céder des terrains (ex IGN...) situés en dehors des emprises de la base et qu'il étudie la mise en place d'un champ de panneaux photovoltaïques sur les pistes.

Emmanuel DAS GRACAS souligne l'importance du projet de filière foin portée par le Parc car la production de foin sur la base peut avoir un intérêt économique s'inscrivant dans le territoire. Il ajoute que des échanges vont être recherchés avec la base d'Evreux où il y a une expérience de pâturage afin de valoriser les similarités.

Hervé DEHEZ regrette que ces projets portent sur des zones agricoles ou des espaces naturels alors qu'il y a de grandes surfaces de toitures, parking...disponibles.

Jean-Luc HERCENT rappelle le partenariat avec le Lycée Airion et informe de la réalisation de deux journées de chantier au marais de la Troublerie et dans les landes de la forêt d'Ermenonville.

II. Partenariats

♥ ONF

Jean-Luc HERCENT informe du renouvellement de la convention de partenariat signée en 2007 avec l'ONF.

En réponse à Jean-Claude BOCQUILLON qui demande si le contenu a fait l'objet d'une validation scientifique, Jean-Luc HERCENT indique que cette convention cadre liste les thèmes et actions qui seront développées.

III. Conventions tripartites Parc-Conservatoire-acteurs locaux

Emmanuel DAS GRACAS présente les différents actes à renouveler et pour chaque site/partenaire indique les principales réalisations et perspectives. Il insiste également sur la nécessité de disposer d'une maîtrise d'usage suffisamment forte pour développer des actions ambitieuses. Il informe que sur la carte des espaces naturels protégés de France ne sont représentés que les sites achetés ou loués par bail emphytéotique par les Conservatoires.

♥ SITRARIVE

Cédric DELBECQ souligne l'intérêt de ce partenariat qui permet la réalisation de journées de terrain très formatrices pour la prise en compte des espèces, notamment Natura 2000, dans la gestion.

Emmanuel DAS GRACAS fait part des résultats positifs de la gestion déjà constatés pour l'Agrion de Mercure.



Pelouse de Rhuis

Reconduction proposée à l'identique. Le propriétaire a déjà signalé qu'il y était favorable.

Bois de Morrière

Emmanuel DAS GRACAS précise que le Parc Astérix a l'objectif de développer les actions de découverte du Patrimoine et a accepté la création d'une zone de tranquillité pour l'Engoulevent d'Europe.

Il ajoute que cette année est particulière pour le renouvellement du partenariat car le Conservatoire et le Parc Astérix fêtent leurs 30 ans d'existence.

Coteau de la Garenne

Le Conservatoire devrait provoquer une réunion avec la commune de Creil très prochainement.

⇔ Golf de Mortefontaine

Le gérant a déjà émis un avis favorable à la reconduction de la convention. Celle-ci a été actualisée en signalant quelques actions particulières, telle la lutte contre la Fougère-Aigle et le fleurissement du Golf grâce au redéploiement du patrimoine naturel (bruyères et genêts, voire genévriers).

Prairies de la Thève

Tous les exploitants ont déjà été rencontrés et sont prêts au renouvellement des conventions.

Emmanuel DAS GRACAS signale également, qu'il a eu l'occasion, à la demande de l'association Ombelliscience, dans le cadre d'un PEPS (dispositif de Parcours d'éducation, de pratique et de sensibilisation à la culture) sur les effets du réchauffement climatique, de sensibiliser les élèves de l'AFASEC (Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Courses de Gouvieux) à l'intérêt écologique et alimentaire des foins des prairies de la Thève et des nécessités d'adapter les pratiques liées aux activités équines face aux changements du régime des eaux associés au réchauffement climatique. Le monde du cheval semble encore trop peu sensibilisé à cette problématique.

♦ Mer de Sable

Une rencontre prochaine devrait avoir lieu avec le nouveau directeur sur le sujet.

IV. Programme d'actions 2019 et 2020

Jean-Luc HERCENT informe qu'en 2019 il est envisagé de présenter 2 volets d'actions, le premier en juin et le second en octobre.

Pour le premier volet, comme présenté au cours de la précédente commission, il est proposé de poursuivre les actions suivantes :

- Assistance scientifique et technique du CENP
- Restauration écologique de milieux par « Un Château Pour l'Emploi »
- Conservation de la flore menacée avec le CBNBI; cette action pourrait être financée par des crédits de l'Etat.

Cette proposition n'amène pas d'observation.

Pour le second volet, Jean-Luc HERCENT évoque plusieurs actions dont certaines sont encore à préciser.

♦ Abeilles sauvages

Il s'agit de poursuivre l'action engagée en 2018. Celle-ci pourrait être financée par des crédits de l'Etat.



♦ Plan de gestion vallée de la Nonette-Agrion de Mercure

Cette action est inscrite au contrat global de la Nonette et une convention a récemment été signée entre le Syndicat du SAGE de la Nonette, le Conservatoire, le Parc et la Commune de Courteuil pour mettre en œuvre des actions de préservation de l'Agrion de Mercure.

Une réunion doit se tenir dans les prochaines semaines pour préciser les modalités de réalisation de ce travail.

Restauration-aménagement du Marais d'Avilly

Cette action figure également au contrat global de la Nonette. Il s'agirait de compléter la première phase de travaux en cours.

♦ Action « Faune »

Plusieurs actions concernant des espèces de faune ont été identifiées ces derniers mois. Une réflexion est engagée sur les possibilités, pour le Parc, de contribuer financièrement à celles-ci. Elles concerneraient notamment les chauves-souris (protection de gîtes), les écureuils (installation d'écuroducs) et le Frelon asiatique (destruction de nids).

Bernard FLAMANT confirme que plusieurs projets d'écuroducs pourraient voir le jour si les communes étaient mobilisées. Il ajoute que par nature le Parc est un partenaire de ce type de projet.

En réponse à Jean-Claude BOCQUILLON, Bernard FLAMANT indique que certains écurodocs ne fonctionnent pas sans que la raison soit identifiée. Il considère que l'intervention du Parc sur ce sujet pourrait aider à mieux comprendre la situation et aider à l'élaboration de plaquettes d'information/sensibilisation, par exemple à l'attention des élagueurs.

Bernard FLAMANT invite également à consulter le site SOS Écureuil Roux & Espèces Sauvages http://grifouniou.free.fr/sosecu2/ qui présente les différentes actions réalisées.

Hervé DEHEZ s'inquiète de l'impact de l'éclairage publique sur les insectes. Il constate, en effet, le remplacement des ampoules traditionnelles par des LEDs avec pour conséquence un éclairage plus blanc et plus important.

Jean-Luc HERCENT indique que le Parc travaille sur ce sujet et sensibilise des communes. Yves DULMET souligne qu'il existe des normes pour les PMR qui nécessite un éclairage suffisant.

Claude RIVET informe que la Commune d'Orry-la-Ville a baissé l'intensité de son éclairage avec les LEDs et a baissé la hauteur des poteaux.

Placettes permanentes en forêt domaniale

Le Parc est sollicité par l'ONF pour la mise en place d'un réseau de placettes permanentes qui permettrait de disposer d'un inventaire récurrent des boisements afin de suivre son évolution dans le temps sous l'effet de la gestion et des aléas.

Jean-Claude BOCQUILLON est contre l'intervention du Parc dans ce projet si en contrepartie il n'y a pas d'engagements significatifs pour la biodiversité comme par exemple la mise en place de 3% des surfaces en îlots de sénescence dans les aménagements forestiers.

Jean-Luc HERCENT précise que ce dispositif de placettes vise à acquérir des connaissances/références sur les forêts du Parc et doit aider à l'élaboration des aménagements.

Les membres de la commission n'ayant plus de questions, Monsieur CHERON remercie l'assemblée et clôture la réunion.